



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **lundi 04 avril à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date d'affichage : 14 avril 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme martini Laurence

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2022

Délibérations :

1. Budget Communal

- Vote du compte de résultat
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote du Budget primitif

2. Subvention - Aide à l'Ukraine

3. Approbation du programme - rénovation énergétique de l'école de Chaussan

Actualité et Questions diverses :

Projet en cours

Retour sur la résidence

Inscription pour la tenue des bureaux de vote (10 et 24 avril)

Adopté à l'unanimité

❖ DELIBERATIONS

1. Demande de Subvention dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école

Monsieur le maire présente le projet Rénovation énergétique de l'Ecole du loup pour un montant de 770 000€.

Monsieur le Maire fait une présentation du plan de financement

Coût du Projet HT		Recette prévisionnelle	
Isolation toiture	240 000€	DETR	308 750€
Isolation thermique par l'extérieur Isolation plancher	95 000€	Copamo	25 000€
Reprise façade Etanchéité	35 000€	Syder	20 000 €
Menuiseries extérieures + Stores	150 000€	Partenariat territorial	208 125€
Production de chaleur, ECS et réseaux, Calorifuge, Régulation	70 000€	Auto-financement	208 125€
Reprise maçonnerie	28 000€		
Reprise verrière	40 000€		
Reprise électricité, passage en leds, détecteurs, Séparation des réseaux, alim stores	42 000€		
Maitrise d'ouvrage	70 000€		
Total	770 000€	Total	770 000€

Monsieur le maire propose de demander les subventions énoncées ci-dessus à savoir :

- DETR : Dotation Equipement Territoire Ruraux. La commune se positionne sur la thématique de la rénovation thermique, transition énergétique et environnementale. Taux de subvention demandé 65 %.
Seuils maximums de dépenses HT subventionnables 475 000€ soit un total de 308 750 €
- Copamo : dans le cadre de rénovation énergétique.
Demande du montant maximum 25 000 €
- Syder : demande dans le cadre des CCR (Contrat de Chaleur renouvelable) montant demandé 20 000€
- Partenariat territorial : appel à projet du département (règlement en PJ). Opération : travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation. Le plan du financement du projet doit présenter 20 % de participation minimale du maître d'ouvrage. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage.
Montant demandé : 208 125€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les demandes de demande de subvention

Sollicite auprès du département du Rhône le versement d'une subvention, à hauteur de 208 125€, au titre du Partenariat territorial

Sollicite auprès de l'Etat la DETR pour un montant de 308 750€

Sollicite auprès de la Copamo une subvention de 25 000€ au titre de la rénovation énergétique

Sollicite le Syder pour la mise en place de Contrat de Chaleur renouvelable

Autorise Monsieur le Maire a signé toutes pièces afférentes à ces demandes de subventions

Adopté à l'Unanimité

2. Subvention Ecole du Loup

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'école du Loup de Chaussan pour le projet classe transplantée à Batz sur Mer du 12 au 17 juin 2022 avec au programme : visite de marais salant de Guérande, pêche à pied, voile, visite d'un blockhaus réaménagé.

Monsieur Didier Guyot et Monsieur le maire expose le projet

Ce projet concerne les élèves de la classe CM1/CM2
Vu le budget prévisionnel présenté par Monsieur Vacelet Bruno

Entendu les conditions posées par les commissions scolaire et périscolaire sont respectées

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'allouer une subvention à hauteur de 50,00 € par élève soit 1050 €.
DIT que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2022

Adopté à l'unanimité

3. Rallye Mont et Coteaux

L'association OPSM – Organisation et Promotion des Sports Mécaniques – organise le 13ème rallye des Monts et Coteaux le vendredi 11 et le samedi 12 novembre 2022.

Ce rallye se déroule sur le secteur des Monts du Lyonnais : Chaussan, Saint-Sorlin, Saint-André-la-Côte, Rontalon, Thurins, Yzeron, Brindas, Messimy...

Pour cette 13ème édition, les organisateurs prévoient 3 passages sur la commune de Chaussan :

- le vendredi 11 novembre de 18h30 à 22h30 – épreuve spéciale 1 : Saint Laurent d'Agny - Rontalon en passant par Chaussan : route de Cornavent- Le Boulard – Les Ravières - Le Blanc - Croix- Forest.

- le samedi 12 novembre de 8h15 à 16h30 – épreuve 3-6 : Saint Laurent d'Agny -Rontalon en passant par Chaussan

Débat du conseil municipal :

Des arguments pour et contre ont alimenté le débat

Le rallye est une animation sur la commune et permet à une association Chaussanaise de réaliser une buvette.

Accepter le rallye n'est pas en cohérence avec les actions de la municipalité pour la transition énergétique. Oui une association peut réaliser une buvette mais c'est opposer écologie et économie et ce débat ne doit plus avoir lieu. Il faut replacer l'écologie au centre des actions. Et même si le rallye représente une petite action il ne donne pas une bonne image écologique.

Il faut dépasser l'écologie punitive pour avoir un vrai politique écologique.

Il est rappelé que les organisateurs du rallye ont organisé une manifestation autour de la prévention routière avec le CME et ce fut une très bonne animation qui a justement permis à certaines personnes de dépasser les préjugés qu'elles pouvaient avoir sur les rallyes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 3 oppositions et 1 abstention)

Décide de donner un accord de principe à l'association OPSM pour passer sur la commune de Chaussan.

Précise que cet accord ne sera valable que si l'association organise un ou des ateliers de préventions routières auprès de la population

Précise qu'une animation autour de la fresque du climat sera également mise en place sur Chaussan

❖ **Actualité et Questions diverses :**

➤ **Organisation Ecole Maternelle 2022-2023**

A la rentrée, il y aura une fermeture de classe à l'école du Loup. Nous avons actuellement 122 élèves dans l'école et un effectif prévisionnel de 115 élèves en septembre 2022.

L'école réfléchit à l'organisation des classes.

Allons-nous vers une classe unique de maternelle avec 1 enseignante, 2 ATSEM avec deux salles de classe ou bien une classe de maternelle et une de GS/CP ?

Cela dépendra des effectifs. Nous en saurons plus en fin d'année.

Le Conseil Municipal acte la décision de principe de garder les 2 ATSEM sur leur temps de travail actuel pour l'année 2022-2023.

➤ **Etude de centralité**

Nous arrivons au terme de cette étude avec la dernière phase : présentation du plan guide des actions.

Planning de cette dernière étape

- 25 avril de 14h à 16h : comité de pilotage
- Mardi 03 mai à 19h30 : commission générale du conseil municipal sur la présentation du plan guide.
- Vendredi 20 mai : matin mise en place de l'exposition de la restitution et présentation aux enfants de l'école.

Après-midi, comité de pilotage avec les partenaires institutionnels et visite de l'expo.

- Samedi 21 mai matinée : Présentation officielle à la population avec la participation du département, financeur du projet.

➤ **Osmose**

Suite au dernier groupe de travail, l'identification du besoin est maintenant validée.

Le choix du concours d'architecte est retenu et sa préparation va être lancée. Il nous permettra de travailler et de choisir entre les 2 options envisagées : réhabilitation du bâtiment ou reconstruction.

➤ **Rando des babaux**

La municipalité tient à remercier l'ensemble des organisateurs et bénévoles de la Rando des babaux.

Prochain conseil municipal : 05 mai

Séance levée à 23h00

